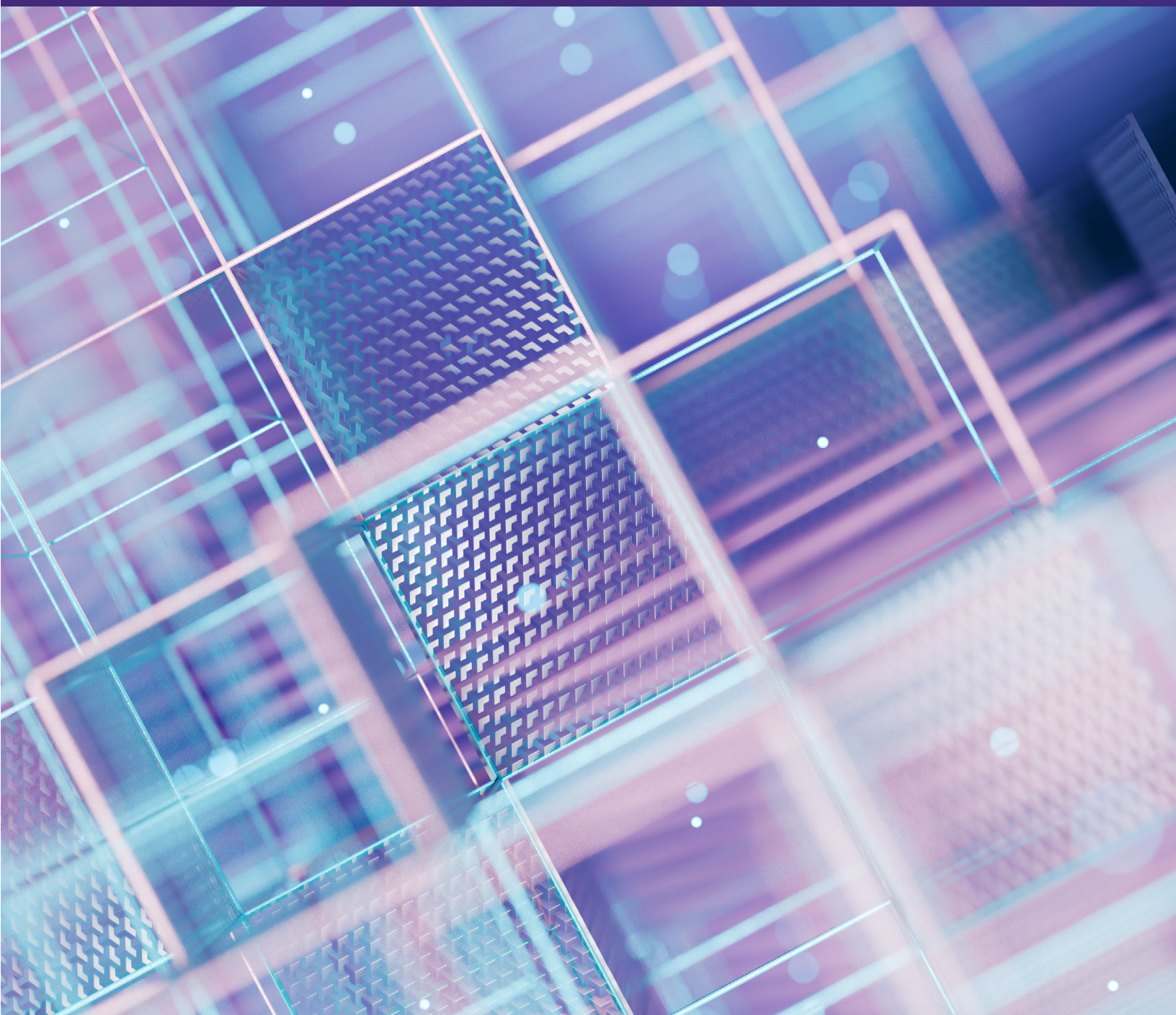
Valeurs en action des fournisseurs

KLA

Normes de conduite professionnelle

INTÉGRITÉ, RESPONSABILITÉ, SENSIBILISATION
COLLABORATION, INNOVATION, MISE EN ŒUVRE





Introduction

Le Code de Conduite des fournisseurs[1] de KLA Corporation[2] (« KLA ») (Standards of Business Conduct for Suppliers, ci-après désigné « SoBC ») établit les normes minimales de conduite que KLA attend de tous ses fournisseurs lorsqu'ils font affaire avec KLA ou agissent en son nom. KLA s'engage à mener des affaires avec la plus haute intégrité et conformément aux normes et exigences légales applicables et nous attendons la même chose des fournisseurs.

Le non-respect des dispositions du SoBC peut entraîner la fin de la relation commerciale de KLA avec les fournisseurs.

En outre, KLA s'engage à promouvoir son programme environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») dans le cadre de ses opérations internes et auprès de ses fournisseurs. Dans le cadre de cet engagement, et en tant que condition de notre adhésion à l'Alliance des entreprises responsables (RBA), nous respectons le Code de conduite de la RBA. KLA attend des fournisseurs qu'ils respectent également les exigences du code de conduite de la RBA et les communiquent à leurs fournisseurs de rang inférieur.

1 Le terme « Fournisseurs » désigne collectivement l'ensemble des personnes et entités qui entretiennent des relations commerciales avec KLA, notamment, les fournisseurs, les agents, les distributeurs et les travailleurs non salariés.

2 KLA Corporation désigne KLA Corporation et ses filiales mondiales.

Copyright © 2010, 2014, 2019 – 2026 KLA Corporation. Tous droits réservés.

1. Respect des exigences légales

KLA attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux exigences juridiques locales et internationales applicables, notamment, aux lois et règlements relatifs à toutes les normes énoncées dans le SoBC.



2. Éthique et conduite des affaires

En tant que fournisseur de KLA, il est attendu des fournisseurs qu'ils mènent leurs affaires avec les plus hautes normes d'intégrité et s'engagent à être honnêtes et transparents dans toutes leurs transactions commerciales. Les fournisseurs ne doivent pas induire en erreur KLA à n'importe quel moment ou stade de la relation.

Copyright © 2010, 2014, 2019 – 2026 KLA Corporation. Tous droits réservés.

3. Conflits d'intérêts

Les fournisseurs ont l'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts qui mettrait en danger ou compromettrait leur capacité à exécuter objectivement leurs obligations contractuelles envers KLA. Ils ont le devoir de divulguer à KLA tout conflit d'intérêts perçu, potentiel ou réel, y compris les relations ou les affiliations qui pourraient donner lieu à un tel conflit.

4. Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

KLA attend des Fournisseurs qu'ils se conforment à la Politique et lignes directrices internationales de conformité anti-corruption de KLA. À cet égard, KLA interdit strictement toutes les formes de corruption et toute autre forme de paiement illégal, et KLA attend des fournisseurs qu'ils fassent de même. Les fournisseurs ne doivent jamais payer, offrir, promettre de payer, autoriser, approuver, demander ou accepter des pots-de-vin, des dessous-de-table, des paiements de facilitation ou d'autres paiements illégaux, et ne doivent pas participer à des activités corrompues de quelque nature que ce soit ni les encourager.

Sans limiter ce qui précède, les fournisseurs ne doivent jamais, de manière corrompue ou inappropriée, faire, promettre, autoriser, approuver ou offrir de faire un paiement ou fournir quoi que ce soit de valeur à un tiers, directement ou indirectement (par le biais d'un tiers), dans le but d'obtenir ou de conserver des affaires ou d'obtenir un avantage inapproprié partout dans le monde.

En outre, les Fournisseurs sont tenus d'adopter ou de mettre en place des politiques et procédures appropriées pour prévenir et détecter les pratiques commerciales contraires à l'éthique et se conformer aux lois relatives aux pots-de-vin et à la corruption, y compris la

Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, la Loi britannique sur la corruption et l'ensemble des exigences légales de lutte contre la corruption applicables.

Copyright © 2010, 2014, 2019 – 2026 KLA Corporation. Tous droits réservés.



5. Exigences de conformité commerciale et de lutte contre les boycotts

KLA attend des fournisseurs qu'ils se conforment aux exigences légales applicables en matière d'importation, d'exportation, de sanctions commerciales et économiques et d'anti-boycott, et qu'ils recherchent et obtiennent les autorisations gouvernementales appropriées lorsque cela est nécessaire.

6. Lois relatives à la concurrence et aux ententes

KLA est arrivée à sa position sur le marché grâce à son excellence et aux succès obtenus de façon honnête et loyale face à la concurrence. Nous recherchons des avantages concurrentiels grâce à des performances supérieures, et non à des pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique. À ce titre, KLA attend des fournisseurs qu'ils se conforment aux lois mondiales antitrust et sur la concurrence. À cet égard, KLA attend des fournisseurs qu'ils soient bien informés de ce qui constitue une activité anticoncurrentielle et des risques connexes, et qu'ils obtiennent des conseils juridiques avisés avant d'agir.

Copyright © 2010, 2014, 2019 – 2026 KLA Corporation. Tous droits réservés.

7. Délit d’initié

Les fournisseurs de KLA sont tenus de se conformer aux lois et règlements relatifs à la prévention des délits d'initiés et doivent s'abstenir de vendre ou d'acheter, directement ou indirectement, des titres de KLA ou des instruments financiers connexes, sur la base d'informations privilégiées.

8. Développement durable et environnement

En tant que fournisseur KLA, on attend d'eux qu'ils défendent les pratiques de durabilité et fassent des efforts raisonnables pour assurer que les matériaux et les minéraux qu'ils fournissent sont produits conformément aux exigences légales applicables. En outre, les fournisseurs sont tenus de prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire leur impact sur l'environnement, notamment sur l'air, les sols et l'eau, en respectant les normes établies par les exigences légales environnementales applicables. KLA a lancé son programme



de mobilisation des fournisseurs de Scope 3 sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce programme met l'accent sur la mobilisation des principaux fournisseurs par l'intermédiaire du CDP climat, dans le cadre de la stratégie plus large de KLA de réduction des émissions de Scope 3. Il nous aide, nous et nos fournisseurs, à mieux nous préparer à satisfaire nos objectifs et les normes de durabilité. KLA attend de ses fournisseurs sollicités qu'ils participent à une divulgation annuelle par l'intermédiaire du CDP et qu'ils entament leur démarche visant à définir des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques ou alignés sur celles-ci. Tous les fournisseurs sont encouragés à adopter des mesures adéquates et à travailler à l'amélioration de la performance environnementale. Veuillez consulter notre dernier rapport d'impact environnemental pour connaître les progrès et les mises à jour concernant notre parcours climatique et la Politique d'engagement de KLA en matière d'environnement, de santé et de sécurité.



9. Diversité des fournisseurs

Chez KLA, nous valorisons l'inclusion de tous dans notre organisation et notre chaîne d'approvisionnement. KLA exige des fournisseurs qu'ils respectent les exigences légales applicables, telles que, mais sans s'y limiter, l'interdiction de toutes les formes de discrimination illégale ou de harcèlement de caractéristiques protégées par la loi. Les fournisseurs ayant des questions peuvent contacter KLA par e-mail à l'adresse Supplierinclusion@kla.com.

Copyright © 2010, 2014, 2019 – 2026 KLA Corporation. Tous droits réservés.



10. Conformité réglementaire des produits

KLA s'engage à respecter les exigences légales applicables à ses produits. KLA attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent les Lignes directrices de KLA à l'intention des fournisseurs relatives à la conformité réglementaire des produits notamment les exigences suivantes : fournir des produits et des emballages de produits conformes aux réglementations applicables en matière de conception des produits et de substances et aux exigences connexes d'information sur les marchés où KLA exerce ses activités ou fournit des produits, et répondre aux attentes de KLA en matière d'approvisionnement responsable.

11. Santé et sécurité

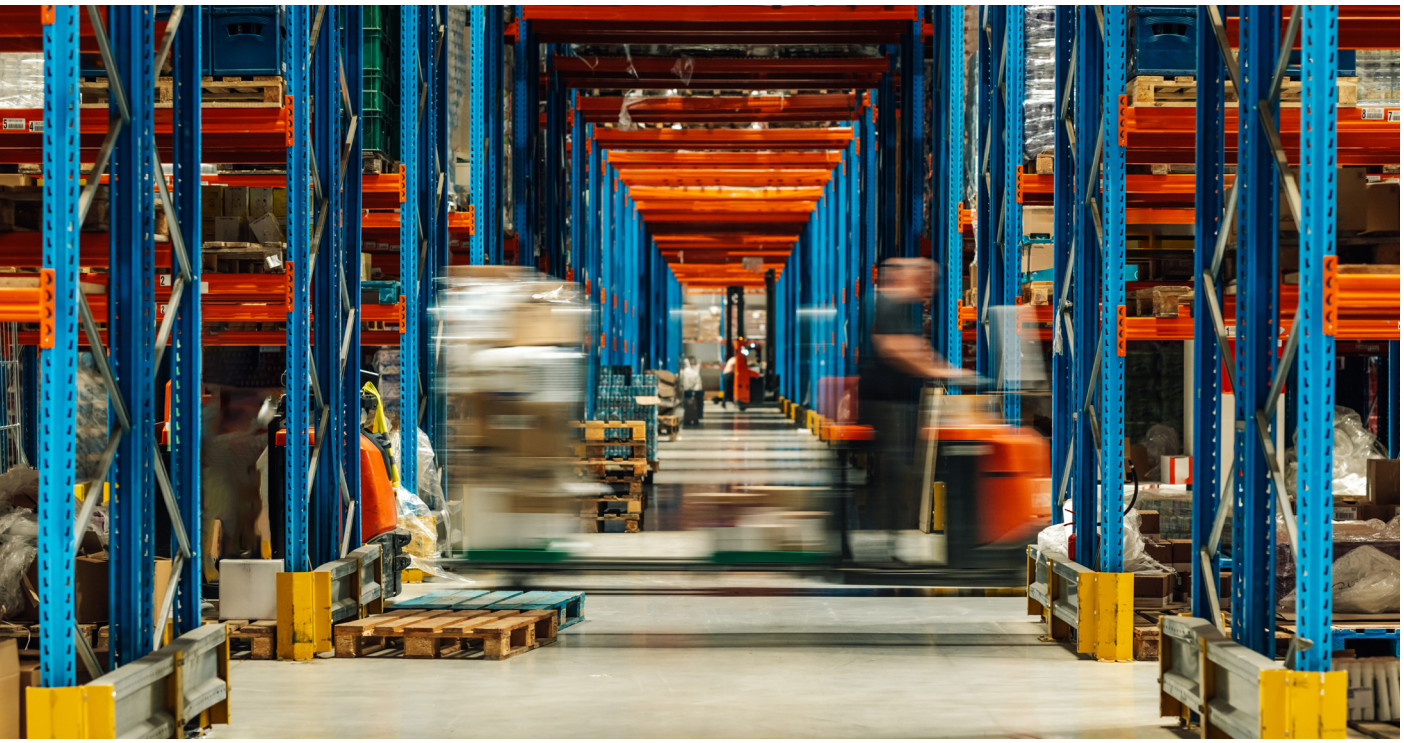
KLA s'engage à fournir un environnement sûr et propre afin que tous les utilisateurs sur ses sites puissent mener des affaires de manière efficace et productive, et nous demandons aux fournisseurs de faire de même.

En outre, les fournisseurs sont tenus de prendre des mesures pour détecter et éviter les risques pour la santé et la sécurité de leurs travailleurs et y répondre.

Copyright © 2010, 2014, 2019 – 2026 KLA Corporation. Tous droits réservés.

12. Droits humains et pratiques de travail

KLA attend de l'ensemble de ses fournisseurs qu'ils se conforment à la Politique de KLA relative aux principes universels en matière de droits humains, notamment en respectant les principes universels relatifs aux droits humains, qui comprennent la liberté syndicale, le droit d'organisation, l'abolition du travail forcé, l'élimination du travail des enfants, le droit à l'égalité et à la non-discrimination, le versement du salaire minimum et l'octroi des avantages sociaux prévus par la loi.



13. Sécurité de la chaîne logistique mondiale

En tant que membre du programme Partenariat douanes-commerce contre le terrorisme (C-TPAT) des États-Unis, KLA s'engage à assurer une chaîne d'approvisionnement sûre et sécurisée. KLA attend de ses fournisseurs qu'ils maintiennent une chaîne d'approvisionnement sûre et sécurisée et encourage ceux qui participent au processus d'importation aux États-Unis à suivre les meilleures pratiques de sécurité définies dans la Politique de sécurité de la chaîne d'approvisionnement mondiale de KLA.

Copyright © 2010, 2014, 2019 – 2026 KLA Corporation. Tous droits réservés.

14. Vie privée et confidentialité / Normes de protection des données

KLA attend des fournisseurs qu'ils respectent le droit à la vie privée des personnes et qu'ils utilisent, maintiennent et transfèrent les données personnelles qu'ils collectent conformément aux lois mondiales en vigueur sur la confidentialité des données et conformément à leurs obligations contractuelles envers KLA. Les fournisseurs doivent protéger les données personnelles contre tout accès ou utilisation non autorisés. KLA attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent les Normes de protection des données de KLA.

15. Informations sensibles de KLA

Les fournisseurs sont liés par les termes de leur accord avec KLA concernant la protection de la propriété intellectuelle et des informations sensibles de KLA (y compris les informations confidentielles, secrètes et classées secrètes de KLA). Les fournisseurs ne peuvent utiliser ces informations que d'une manière autorisée en vertu de leur contrat avec KLA.





16. Utilisation des actifs de KLA

Si les fournisseurs utilisent les téléphones, les messageries vocales, les ordinateurs, Internet, l'intranet, les e-mails, les fax ou les téléphones portables de KLA, il est important qu'ils utilisent ces actifs pour mener à bien les activités de KLA. Les actifs de KLA ne doivent pas être utilisés hors du cadre professionnel sauf s'il y a un besoin urgent et l'utilisation est conforme à d'autres aspects de ce SoBC.

Les ressources ou les actifs de KLA ne doivent pas être utilisés à des fins illégales ; pour dévaloriser les produits ou services KLA ; pour obtenir un gain personnel, y compris des activités commerciales non liées à KLA ; pour la distribution non autorisée d'informations privées, confidentielles ou non publiques de KLA ou de tiers, ou pour menacer ou harceler d'autres personnes ou en violation des politiques de KLA.

17. Exactitude des livres et registres

Les fournisseurs sont également tenus d'établir et de conserver des livres, des registres et des comptes qui, de manière raisonnablement détaillée, représentent avec précision et équité les transactions de leur entreprise. En outre, une coopération complète avec les auditeurs indépendants et internes de KLA est attendue. KLA se réserve le droit de demander aux fournisseurs des informations sur la gestion et leur conformité aux dispositions décrites dans ce SoBC.

Copyright © 2010, 2014, 2019 – 2026 KLA Corporation. Tous droits réservés.

18. Assistance et signalement des préoccupations

Les fournisseurs sont encouragés à poser des questions, à demander conseil, à signaler toute violation présumée et à exprimer toute préoccupation relative à des questions d'éthique et de conformité par l'intermédiaire du portail EthicsPoint - KLA Corporation de KLA, une plateforme tierce de signalement en ligne confidentielle, y compris de manière anonyme s'ils le souhaitent. KLA ne tolère pas les représailles à l'encontre de toute personne qui signale de bonne foi une violation présumée des politiques de KLA ou des exigences légales applicables ou à l'encontre de toute personne qui participe à une enquête.

Les questions non liées à l'éthique peuvent être soumises via le Formulaire de demande de renseignements des fournisseurs de KLA.

